ART. 32 N° **I-917** 

## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º I-917

présenté par M. Sansu, M. Charroux, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Chassaigne, M. Dolez et Mme Fraysse

**ARTICLE 32** 

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le prélèvement de 210 millions d'euros sur la trésorerie des six agences de l'eau qui ne semble pas opportune à l'heure la feuille de route consacrée à la politique de l'eau et publiée à l'issue de la Conférence environnementale des 20 et 21 septembre réaffirme l'importance d'une politique intégrée de la gestion de l'eau et le bien-fondé du modèle français.